

**RENCONTRE GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB -
CONSEIL DE L'APSF**

Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, accompagné du Directeur de la DSB, a reçu, lundi 29 mai 2006 au siège de BAM à Rabat, les membres du Conseil de l'APSF.

Lors de cette rencontre, le Président de l'APSF a rappelé le trait distinctif des sociétés de financement, à savoir leur spécialisation et a plaidé pour un renforcement de leurs atouts liés à cette spécialisation, afin qu'elles puissent faire toujours plus et mieux en réponse aux besoins des ménages et des entreprises.

Evoquant l'action professionnelle de l'APSF depuis sa création en 1994, le Président Bencherki a souligné son rôle pédagogique et l'écoute dont elle peut se prévaloir auprès de ses différents partenaires, ainsi que le saut qualitatif des différents métiers qu'elle coiffe. Cependant, a-t-il souligné, quelques questions entravent le développement de ces métiers, qu'il s'agisse de questions catégorielles (procédures administratives pour le crédit-bail, TMIC pour le crédit à la consommation) ou générales (provisionnement des créances et présentation au public des opérations d'assurance).

M. Bencherki a indiqué qu'en tant que force de propositions, l'APSF a apporté et continue à apporter son concours à la réflexion relative à toutes les questions qui détermineront, à plus ou moins brève échéance l'avenir des métiers de financement (lutte contre le risque de surendettement, évolution du cadre réglementaire, notamment).

Le Président a enfin mis l'accent sur les responsabilités sociales de l'APSF et des actions projetées par les sociétés membres dans le cadre de l'INDH.

Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib s'est montré sensible aux préoccupations de la profession et a suggéré à l'occasion de ses réponses point par point aux questionnements des membres du Conseil, des pistes de réflexion de nature à nourrir les débats au sein de l'APSF ou entre celle-ci et ses partenaires.

**L'APSF TIENT SON
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE
JEUDI 29 JUIN 2006 À 10 H 00
À L'HÔTEL HYATT REGENCY CASABLANCA.
LE CONSEIL TIENDRA SA RÉUNION
DE FIN DE SEMESTRE À L'ISSUE DE CETTE
ASSEMBLÉE.**

**SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT
46 MILLIARDS D'ENCOURS EN 2005**

L'encours des sociétés de financement membres de l'APSF s'est établi à 45,9 milliards de dirhams à fin décembre 2005, en progression significative par rapport à fin décembre 2004.

Par métier, cet encours se répartit comme suit (évolution par rapport à 2004) :

. **Crédit-bail** : : 16,1 milliards de dirhams, en progression de 20,4%.

Les financements de l'exercice ont totalisé 8,1 milliards de dirhams, en progression de 26,1% (+18,8% entre 2003 et 2004). Cette enveloppe se répartit à hauteur de 7 milliards pour le crédit-bail mobilier (CBM), en progression de 24%, et de 1,2 milliard pour le crédit-bail immobilier (CBI), en hausse de 40% ;

. **Crédit à la consommation** : 23,8 milliards de dirhams, en progression de 9%. Cet encours se répartit à hauteur de 23,1 milliards pour les particuliers, en hausse de 13,1%, et de 667 millions pour les entreprises, en baisse de 51,2%.

Les crédits distribués en 2005 ont totalisé 12,4 milliards de dirhams, en hausse de 16,9% par rapport à 2004.

. **Crédit immobilier** : 5,4 milliards de dirhams, en hausse de 37%

. **Financement des marchés publics et assimilés** : 234,4 millions de dirhams, en recul de 36%

. **Fonds de garantie** : 351 millions de dirhams, en progression de 48%.

Voir page 4

**PLAN D'ACTION 2006-2007 DE LA SECTION CRÉDIT-BAIL,
AFFACTURAGE, MOBILISATION DE CRÉANCES ET CAUTIONNEMENT**

La Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de créances et Cautionnement, qui a élu à sa présidence M. Chakib Bennani, a arrêté son plan d'action 2006-2007. Les principaux chantiers retenus sont décrits ci-après :

1. Promotion du crédit-bail : mobilier et immobilier
2. Amélioration de la procédure en matière de TVA
3. Inscription du contrat de crédit-bail immobilier à la conservation foncière
4. Fiscalité : reprise des provisions en l'absence de PV de carence
5. Financement d'investissements réalisés dans le cadre d'une convention avec l'Etat
6. Présentation au public des opérations d'assurance
7. LLD
8. Bâle II et IAS
9. Monographie du crédit-bail
10. Bilan social
11. Formation

La Section a confié à chacun de ses membres le soin de piloter tel ou tel chantier :

Aspects fiscaux

- M. Ali Harraj (Maroc Leasing)

Ces aspects ont trait à :

- l'amélioration de la procédure relative à l'achat en

exonération de TVA des biens d'équipement financés par crédit-bail

- l'amélioration de la procédure en matière de TE et TU
- l'exonération de la TVA sur les biens d'équipement importés financés par crédit-bail
- l'inscription du contrat de crédit-bail immobilier sur les titres fonciers.

Monographie du crédit-bail

- M. Karim Drissi (Wafabail)
- M. Aziz Sqalli (BMCI Leasing)

Rencontre avec les opérateurs pour la promotion du crédit-bail

- M. Aziz Sqalli (BMCI Leasing)

Bâle II et IAS

- M. Mohamed Hammadi (Sogelease)*

Partenariat

- M. Mohamed Akodad (Chaabi Leasing)

Ce volet touche :

- les centrales d'information de BAM
- les relations avec la DSB de BAM
- la poursuite des relations de bonne intelligence avec l'ASF et les fédérations européennes.

* M. Mohamed Hammadi, Président de la Section Crédit-bail jusqu'en décembre 2005 et vice-président de l'APSF, a pris sa retraite en avril 2006. Le Conseil de l'APSF, réuni le 30 mai 2006, a tenu à le remercier pour sa contribution active à ses travaux et à ceux de l'APSF.

SÉMINAIRE SUR LES NORMES IAS/IFRS

En prévision de la mise en place future des normes comptables IAS, la Section Crédit-bail a engagé la réflexion et a tenu dans ce cadre un séminaire animé par les responsables de Sogelease sous le thème : "Etablissement des comptes IAS/IFRS : particularités du crédit-bail".

Ce séminaire a permis de passer en revue :

globalement,

- . le contexte prévalant pour l'institution de ces normes comptables et les changements attendus

- . les caractéristiques des états financiers, en particulier du bilan d'ouverture, et le rôle dévolu aux états annexes

pour ce qui est spécifiquement du crédit-bail,

- . les définitions retenues
- . la comptabilisation chez le preneur et le bailleur
- . les retraitements comptables à effectuer
- . l'impact sur le système de gestion.

**PLAN D'ACTION 2006-2007 DE LA SECTION CRÉDIT À LA CONSOMMATION
ET À L'IMMOBILIER ET GESTION DES MOYENS DE PAIEMENT**

La Section Crédit à la consommation et à l'Immobilier et Gestion des Moyens de paiement a élu, en avril 2006, M. Aziz Cherkaoui nouveau président en remplacement de M. Abdellatif Abenouas parti à la retraite, et a constitué son nouveau bureau*. Cette élection a été l'occasion pour la Section de faire le point de l'état d'avancement des chantiers, d'arrêter son plan d'action 2006-2007 et de constituer des groupes de travail ad hoc. Les chantiers retenus par la Section sont décrits ci-après :

I. Fonctionnaires et retraités

1. PPR
 - a. Résolution des problèmes en cours
 - b. Numérisation des ordres de cessions
 - c. Quotité insaisissable
 - d. Nouveaux produits
2. CMR : Résolution des problèmes éventuels en cours et amélioration
3. Problèmes liés aux départs volontaires à la retraite

II. Environnement légal, bancaire et réglementaire

1. Problématique du taux
2. Réglementation bancaire
3. Fiscalité (dilemme exigences prudentielles et fiscales)
4. Code de protection du consommateur
5. Définition du crédit à la consommation
6. IAS - Bâle II

III. Problématique du surendettement

1. Enquête avec BAM et relèvement de la quotité insaisissable avec la PPR
2. Réflexion en interne sur les dossiers de substitution

IV. SAAR

1. Fonctionnement
2. Développement
3. Formation des utilisateurs
4. Centrales d'information de BAM

V. Rayonnement du crédit à la consommation

1. Publications (guides, annuaires)
2. Communication commerciale et financière :
Statistiques d'activité et indicateurs de taille et de performances
3. Relations avec les partenaires commerciaux
4. Observatoire du Financement des Ménages
5. Encouragement de la recherche-développement

Sitôt constitué, et à la demande de l'APSF, le Bureau de la Section a rendu des visites de courtoisie aux responsables des différents départements et institutions partenaires, à savoir la Direction du Trésor et des Finances extérieures, la DSB de BAM, la PPR, la CMR et la DAPS. Ces rencontres se sont avérées des plus prometteuses, ces partenaires s'étant montrés attentifs aux arguments de l'APSF.

** M. Abdellatif Abdenouas était également membre du Conseil de l'APSF. Le Conseil de l'APSF, réuni le 30 mai 2006 a tenu à le remercier pour sa contribution active à ses travaux et à ceux de l'APSF.*

BUREAU

- Président : M. Aziz Cherkaoui (Salafin)
- Vice-présidents: M. Abderrahim Rhiati (Eqdom)
M. Abdelhafid Tazi (Assalaf Chaabi)

COMITÉS DE TRAVAIL

La Section a confié aux membres le soin de conduire les chantiers retenus dans le plan d'action à travers des comités ad hoc :

- Comité "Fonctionnaires et retraités"
 - Mme Laila Mamou (Wafasalaf)
 - M. Abderrahim Rhiati
- Comité "Environnement légal, bancaire et réglementaire"
 - M. Aziz Cherkaoui
 - M. Pierre Jalin (Cetelem)
- Comité "Statistiques d'activité"
 - Mme Laila Mamou
 - M. Aziz Cherkaoui
 - M. Pierre Jalin
 - M. Jacques Lagarrigue (Acred)
 - M. Abderrahim Rhiati
 - M. Abdelhafid Tazi
- Comité "SAAR"
 - M. Abdellah Benhamida (Dar Salaf)
 - M. Abdelhafid Tazi

**MÉTIERS DE FINANCEMENT :
CONCOURS À L'ÉCONOMIE EN 2005**
CRÉDIT-BAIL

<i>millions de dirhams</i>	FINANCEMENTS DE L'ANNEE			ENCOURS AU 31/12		
	2005	2004	Evo. %	2005	2004	Evo. %
Crédit-bail mobilier (CBM)	6 957	5 608	24	12 373	10 514	17,7
Crédit-bail immobilier (CBI)	1 169	836	39,9	3 738	2 866	30,4
Total CBM + CBI	8 126	6 444	26,1	16 112	13 380	20,4

CRÉDIT À LA CONSOMMATION (ENCOURS À FIN DÉCEMBRE)

<i>millions de dirhams</i>	2005	2004	Evo. %
PARTICULIERS			
Prêts affectés :			
. Véhicules	4 657	3 370	38,2
Classique	1 569	1 483	5,8
LOA	3 088	1 887	63,6
. Equipement domestique	487	341	42,8
. Immobilier	27	58	-53,4
. Créances en souffrance	1 337	952	40,4
Total prêts affectés	6 509	4 721	37,9
Prêts non affectés :			
. Prêts personnels	14 203	13 321	6,6
. Cartes	425	377	12,7
. Créances en souffrance	1 978	2 019	-2
Total prêts non affectés	16 606	15 716	5,7
TOTAL PARTICULIERS (A)	23 116	20 437	13,1
PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES			
. Véhicules	327	551	-40,7
Classique	176	316	-44,3
LOA	151	235	-35,7
. Autres	100	59	69,5
. Créances en souffrance	240	758	-68,3
TOTAL PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES (B)	667	1 368	-51,2
TOTAL GENERAL (A) + (B)	23 783	21 805	9,1

**Statistiques d'activité relatives
au crédit à la consommation :
Méthodologie**

Les crédits distribués, appelés dans le jargon des professionnels la production, portent parfois sur des substitutions de dossiers. Il s'agit de clients qui ont un crédit en cours et qui substituent à ce dossier un nouveau dossier portant sur un montant plus élevé. Au niveau de la comptabilisation de ces crédits, on parle de production brute quand on somme l'encours restant dû et le montant additionnel, et on parle de production nette quand on ne considère que le montant additionnel.

Jusqu'à présent, les statistiques communiquées par l'APSF concernant les crédits distribués se rapportaient dans l'ensemble à la production brute qui est moins significative de l'activité que la production nette, laquelle représente effectivement les crédits distribués dans la période.

Communiquer la production nette constituerait une rupture par rapport aux statistiques publiées jusqu'à présent. Aussi, l'APSF est d'avis de s'en tenir, pour le moment à l'encours qui, en définitive, constitue l'indicateur de référence pour apprécier l'activité d'une année à l'autre.